




This seed has been treated with fludioxonil, metalaxyl-M and S-isomer and sedaxane fungicides. Do not use for food, feed or oil purposes. Store away from seeds, handling and planting treated seed, workers must wear cotton coveralls or long sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, and work boots. For good hygiene practice, it is also recommended to wear a NIOSH approved dust mask during all job activities. Do not plant any crop other than cereals, corn, members of Crop Subgroup 20A (Canola/Rapeseed Subgroup) soybeans, dried peas and beans, chickpeas, lentils and dry fava beans within 60 days to fields in which treated seeds were planted. Do not graze or feed livestock on seeded area for 45 days after planting soybean, or 60 days after planting dry beans and peas (Crop Subgroup 6C). Do not contaminate food, feed or domestic water supplies. This product is toxic to fish and other aquatic organisms. Do not apply directly to aquatic habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, coulees, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats. DO NOT contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes. Any spilled or exposed seeds must be incorporated into the soil or otherwise cleaned up./Cas semences ont été traitées avec les fongicides fludioxonil, métalaxyl-M et isomère-S et sédaxane. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Lorsque le traitement des semences, le traitement et la plantation de semences traitées, les travailleurs doivent porter une combinaison en coton ou une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistants aux produits chimiques, et des bottes de travail. Pour de bonnes pratiques d'hygiène, il est également recommandé de porter un respirateur approuvé par le masque de poussière lors de toutes les activités d'emploi. De plus, porter un masque anti-poussière ou un respirateur approprié pour réduire l'exposition à la poussière. Ne pas planter d'autres cultures que les céréales, le maïs, les membres du sous-groupe 20A (canola / colza sous-groupes) le soja, les pois secs et les haricots, les pois chiches, les lentilles et les fèves sèches dans les 60 jours aux champs où des semences traitées ont été plantées. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail sur les superficies cultivées pendant 45 jours après la plantation de soja, ou 60 jours après la plantation de haricots secs et les pois (sous-groupe 6C). Ne pas contaminer les aliments destinés à l'humain ou animale ni les réserves d'eau potable. Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, rivières, cours d'eau, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs et terres humides) ni sur les habitats marins/estuariens. NE PAS contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

**GROUPS** 4 | 7 | 12 **FUNGICIDES**

**GROUPE** 4 | 7 | 12 **FONGICIDES**



FOM-00000

**APRON MAXX® RTA® REGISTRATION NO./N° D'HOMOLOGATION : 27577**  
**PEST CONTROL PRODUCTS ACT/LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**VIBRANCE® REGISTRATION NO./N° D'HOMOLOGATION : 30438**  
**PEST CONTROL PRODUCTS ACT/LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**Syngenta Canada Inc.,**  
 140 Research Lane, Research Park,  
 Guelph, ON N1G 4Z3  
 Telephone/Téléphone: 1-877-964-3682

APRON MAXX®, RTA® and VIBRANCE®, the Alliance Frame  the Syngenta logo and the Purpose Icon  are trademarks of a Syngenta Group Company.

APRON MAXX®, RTA® and VIBRANCE®, le symbole de l'Alliance  le logo Syngenta et le symbole du But  sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

size 3 1/2 x 7

158 C

132 C

1675 C

133 C

BLACK